

Récupération des conteneurs individuels par les agents du service

Dès à présent, vous bénéficiez du nouveau système de collecte en Points d'Apport Volontaire à moins de 500 m de votre habitation. Ce système remplacera progressivement la collecte en porte à porte dans les bourgs et les villages les plus denses. Dans ce cadre, des agents du service passeront (pour les personnes concernées) lors de la collecte du **Mercredi 07 Avril 2021** procéder à la récupération du conteneur qui vous avez été mis à disposition.

Points d'Apport Volontaire

Depuis plusieurs semaines, les agents du service du SMCTOM de Nontron mettent en place des Points d'Apport Volontaire (PAV) dans les Bourgs de nos communes et les villages ayant une forte densité de population. **Ce système remplacera la collecte porte à porte dans ces zones.**

Pour les habitants situés à plus de 500 m de ces points, la collecte en porte à porte sera maintenue tous les 15 jours.

Sur ces PAV, vous retrouverez généralement :

- **Une colonne grise** dans laquelle vous pourrez déposer vos Ordures Ménagères.

- **Une colonne jaune** pour y déposer **en vrac** vos déchets Recyclables Secs. Les PAV de votre Bourg sont situés aux endroits suivants :

- **La Mairie, l'Atelier Municipal**
- **Le Square du cèpe et du veau sous la mère**
- **Derrière l'église, La Croix, Pabot & Les Carrières**
- **Cimetière & Les Places (Bascule) (recyclable uniquement)**



Conseil : Comment s'utilisent ces nouveaux conteneurs ?

Il suffit d'appuyer avec votre pied sur la barre en métal et de tirer simultanément la poignée du tiroir dans lequel vous déposerez vos déchets.

Nous vous conseillons l'utilisation de sacs de 30 L. L'ouverture permet de déposer 60 L de déchets maximum.



Informations et prévention

Les colonnes grises sont **ouvertes et libres d'accès.**

Elles sont équipées d'un système d'ouverture avec badge qui permettra, dans le futur, de **comptabiliser le nombre de dépôts de chaque foyer pour le calcul de la redevance incitative.**

Vous pouvez actuellement vous servir de ces colonnes sans badge. Ceux-ci vous seront attribués dans un second temps.

Le calendrier prévu pour la mise en place de la Redevance Incitative est le suivant :
2023 : Année dite « test »
2024 : Année effective.

Finis les idées reçues !

Plus je trie, plus ma facture augmente

FAUX.

La facture augmente :

- D'une part, proportionnellement à l'augmentation du coût de la vie. Le service subit, comme tout un chacun, l'augmentation du prix du carburant, des charges salariales, des fournitures, des prestations de services,
- D'autre part, parce qu'une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) a été instituée en 1999.

Cette taxe s'applique aux déchets « ultimes », c'est-à-dire aux déchets non valorisables destinés, soit à l'enfouissement, soit à l'incinération. Son coût ne cesse d'augmenter ! En 2020, il était de 18 € la Tonne pour atteindre 65 € en 2025.

Comment faire pour que l'augmentation de cette taxe ait le moins d'impact possible sur nos factures ?

- **Trier, recycler,**
- **Composter,**
- **Donner, échanger, revendre,**
- **Réutiliser, privilégier la réparation au remplacement d'un appareil,**
- **Réduire nos déchets à la source.**

C'est en nous y mettons tous que nous y arriverons !

Alors commencez à adopter les bons gestes dès à présent.

Les services du SMCTOM de Nontron sont à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner dans cette démarche.

Tél : 05 53 56 20 52 - Le Bois des Charrets 24300 St-Front-sur-Nizonne
Mail : smctom.nontron@wanadoo.fr